

Service Clients SIG Services Industriels de Genève Case postale 2777 1211 Genève 2 CHE-108.955.185 TVA

P.P. 1211 Genève 2

Poste CH SA

Téléphone: 0844 800 808*du lundi au vendredi, 8h-12h et 13h-17h
* tarif local sur réseau fixe
www.sig-ge.ch

Monsieur Philippe RAEMY Ch. des Sillons 8 CH-1226 THONEX

N° client 150091

N° du compte 200323069 (pour toute communication)

N° facture 38947236 du 20.02.2025

Lieu de consommation 43002221

n Ch. des Sillons 8, Villa + photovoltaïque

Facture de consommation

Février 2025 - période du 28.09.2024 au 18.02.2025 (144 jours)

Date échéance 24.03.2025

Consommation relevée

(Détail au verso)

Votre énergie électrique Jusqu'à 10% Vitale Vert Total Electricité Total Eau 1'972.54 390.13

Prochain relevé

le 17 Avril 2025

Montant prélevé de votre compte arrondi à Total en CHF, inclus TVA

2'362.65

Cette facture se base sur les index relevés. Le montant tient compte des factures intermédiaires éventuelles établies depuis le relevé précédent. Cette facture ne tient pas lieu d'état de compte (le règlement de précédentes factures éventuellement impayées reste dû). Nous souhaitons vous apporter le meilleur service possible et nous vous remercions de votre confiance.



O Electricité Votre meilleur tarif: Profil Double

Point de mesure : CH102250123450000000000000146772

	N° compteur	%	Quantité	•		Index relevé		précédent	Coefficient
						18 Fév 25		31 Oct 24	
Heures pleines	SM124186	43	2'697		=	2697	-	0	
Heures douces		57	3'580	kWh	=	3580	-	0	
						30 Oct 24		28 Sep 24	
Heures pleines	547233	36	_	kWh	=	59039	-	58755	
Heures douces		64	512	kWh	=	59341	-	58829	
			Qua	ntité	J	Prix HT		Montant en CHF	
Energie Jusqu'à 10% Vitale Vert 820.51									
dont heures pleines 28.09.2024 au 31.12.202	4		1'743	kWh	X	0.1530 =	=	266.68	8.1
dont heures pleines 01.01.2025 au 18.02.202			1'238	kWh	Х	0.1270 =	=	157.23	8.1
dont heures douces 28.09.2024 au 31.12.202			2'388	kWh	Х	0.1040 =	=	248.35	8.1
dont heures douces 01.01.2025 au 18.02.202			1'704	kWh	х	0.0870 =	=	148.25	8.1
Utilisation du réseau	-							693.65	
dont heures pleines 28.09.2024 au 31.12.202	A		1'743	kWh	Х	0.1275 =	=	222.23	8.1
dont heures pleines 01.01.2025 au 18.02.202			1'238	kWh	X	0.1260 =	=	155.99	8.1
dont heures douces 28.09.2024 au 31.12.202			2'388	kWh	X	0.0775 =	=	185.07	8.1
dont heures douces 01.01.2025 au 18.02.202			1'704	kWh	х	0.0765 =	=	130.36	8.1
Prestations dues aux collectivités publiques							91.56	8.1	
(13.20 % du montant HT de l'utilisation du réseau)									
Supplément fédéral (énergies renouvelables	et protection des	s eaux)	7'073	kWh	Χ	0.0230 =	=	162.68	8.1
Réserve d'électricité 28.09.2024 au 31.12.202	Confédérat		4'131	kWh	Χ	0.0120 =	=	49.57	8.1
Réserve d'électricité 01.01.2025 au 18.02.202		ion	2'942	kWh	Χ	0.0023 =	=	6.77	8.1

En cas de réclamation - Vous pouvez contester tout ou partie de votre facture en adressant, par courrier, une réclamation au Service Clients SIG, dans un délai de 30 jours dès sa réception. Pour une contestation d'une partie seulement du montant, la quote-part non litigieuse doit être réglée dans le délai mentionné. En cas de non paiement dans les délais, SIG perçoit des frais de rappel, conformément aux tarifs en vigueur.

Droit de SIG en matière de poursuite - Les décisions de SIG, lorsqu'elles sont entrées en force, sont assimilées à des jugements exécutoires, au sens de l'article 80 de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et faillite. La procédure de recouvrement d'une facture de SIG lui est ainsi facilitée.

Electricité Suite...

Informations complémentaires

Utilisation du réseau 9.81 ct/kWh Redevances et PCP 1.29 ct/kWh Fourniture d'énergie 11.60 ct/kWh 25.80 ct/kWh Prix moyen total

> Total HT 1'824.74

Soit TTC 1'972.54

Période: du 07.12.2024 au 18.02.2025

dont TVA à 8.1 % sur 1'824.74 147.80

O Eau

Tarif Oc - Eau mesurée au compteur

N° compteur Quantité estimée

Quantité période 232135 Tranche annuelle de référence 100-500 m3

69 m3

	Quantité		Prix HT	-	Montant en CHF	Taux TVA
Production et distribution Eau Potable					169.43	
Forfait de la tranche de référence (275 CHF/an = 0.7534 CHF/jour)	74 jours	Х	0.7534	=	55.75	2.6
m3 compris dans le forfait	20 m3			=	0.00	2.6
m3 dépassant le forfait	49 m3	Х	2.3200	=	113.68	2.6
Taxe d'épuration Eaux Usées					164.43	
Forfait de la tranche de référence (260 CHF/an = 0.7123 CHF/jour)	74 jours	Х	0.7123	=	52.71	8.1
m3 compris dans le forfait	20 m3			=	0.00	8.1
m3 dépassant le forfait	49 m3	Χ	2.2800	=	111.72	8.1
Taxe d'utilisation du réseau secondaire [1]				28.52	
Forfait de la tranche de référence (44 CHF/an = 0.1205 CHF/jour)	74 jours	Х	0.1205	=	8.92	8.1
m3 compris dans le forfait	20 m3			=	0.00	8.1
m3 dépassant le forfait	49 m3	Χ	0.4000	=	19.60	8.1
Taxe fédérale sur les Eaux Usées 07.12.2024 au 31.12.2024	23 m3	Х	0.1100	=	2.53	8.1
Taxe fédérale sur les Eaux Usées 01.01.2025 au 18.02.2025	46 m3	Х	0.1000	=	4.60	8.1
Redevances perçues pour les collectivités publiques	s :		73.88	CHF HT		

Redevances perçues pour les collectivités publiques :

Incluses dans Production et distribution Eau Potable : Incluses dans Taxe d'épuration Eaux Usées : Incluses dans Taxe d'utilisation du réseau secondaire : Incluses dans Taxe fédérale sur les Eaux Usées :

28.52 CHF HT 7.13 CHF HT Total HT 369.51

CHF HT

CHF HT

19.25

18.98

	Soit T	тс	390.13
dont TVA FIA [1] à dont TVA à	8.1 % sur 2.6 % sur	28.52 169.43	2.31 4.41
dont TVA à	8.1 % sur	171.56	13.90

^[1] Réseaux communaux - taxe prélevée au nom et pour le compte du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) CHE-265.826.905 TVA

Page

O Solde de TVA pour cette facture

1'996.30	soumis à une TVA de 8.1%	161.70
169.43	soumis à une TVA de 2.6%	4.41
28.52	soumis à une TVA FIA (CHE-265.826.905 TVA) de 8.1%	2.31

Consommations moyennes par jour

Période prise en compte pour la statistique		Electricité heures douces	Eau
Sep 2024 - Fév 2025	20.7 kWh	28.4 kWh	
Juin 2024 - Sep 2024	4 1.2 kWh	5.2 kWh	0.9 m3
Mars 2024 - Juin 202	24 2.6 kWh	11.6 kWh	1.0 m3
Déc. 2023 - Mars 202	24		0.4 m3

O Informations et communications

Chers clients et clientes, le tarif de la Taxe fédérale sur les Eaux Usées relatif au traitement des micropolluants passera de 11 à 10 centimes dès le 01.01.2025

Une conduite d'eau potable se trouve sur votre terrain (domaine privé) ?

Si vous êtes dans ce cas, nous vous invitons à contrôler vos couvertures d'assurance, en particulier l'assurance bâtiment, afin de vérifier que vous êtes couvert dans le cas d'une fuite d'eau.

En effet, SIG n'intervient pas pour réparer des conduites qui se trouvent sur le domaine privé, à moins que celles-ci ne relient deux conduites du réseau principal.

Interventions d'urgence 24h/24h : 022 420 88 11